

Transformation d'une ZPPAUP en AVAP
Commission Locale N° 1 du 29 janvier 2016

Compte rendu

Présents à la réunion :

Monsieur GAUDIO, maire
Mme BEGUE, adjointe
Mme BENETRIX, élue
Mme MONTAUT, élue
Mr MESSANGES, élu
Mr GELEZ, élu
Mr LAROCHE, chercheur
Mr SORIANO, architecte conseil
Mr ARNOLD, Architecte des Bâtiments de France
Mr LOSTE, Retraité géomètre expert, président de l'SPSH
Mme ROI, architecte chargée d'études
Mr LAVIGNE, architecte chargé d'études
Mr RAFFESTIN, urbaniste de la Communauté de Communes MACS
Mme BOIS, DGS de la commune
Mme DURO, urbaniste de la commune
Mr BILLARD, urbaniste de la commune

Excusés:

Mr TIRQUIT, 1er adjoint
Mr SERVARY, élu
Mme BESSIERES, représentante de la DREAL
Mme VANEL-DULUC, urbaniste-conseil de la commune
Mr EYMARD, représentant de la DRAC

Etait à l'ordre du jour:

- Règlement intérieur,
- Information sur le rôle de la commission locale,
- Présentation et échanges sur les attendus et le déroulement de l'étude

Pièces jointes:

- Projection de la réunion
- Calendrier de l'AVAP

Rappel de la composition et du rôle de la Commission Locale

- La Commission Locale doit élire un président et valider un règlement intérieur. Lors de la séance, Monsieur le Maire, Xavier GAUDIO, a été élu président de la commission locale à l'unanimité. Le règlement intérieur, en cours de rédaction, sera envoyé aux membres de la commission pour avis puis approuvé lors de la prochaine commission. Le secrétariat est assuré par le service urbanisme de la commune
- La Commission Locale a pour rôle de valider le contenu du projet d'AVAP. Elle se réunit aux étapes clés de l'évolution du dossier et perdurera au-delà de l'approbation du document.

Calendrier de l'AVAP

	mois																			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Phase 1 : diagnostics																				
rédaction des diagnostics																				
Phase 2 : propositions d'orientations																				
rédaction des enjeux et plan																				
Phase 3 : préparation dossier																				
consultation CRPS et PPA																				
réalisation exposition																				
enquête publique																				
modification du projet pour approbation																				
	GT1	GT2	GT3	GT4			GT5	GT6	GT7	GT8								Com. Enq.	GT9	
					CLAVAP1							CLAVAP2								CLAVAP3
											CRPS1				CRPS2 - PPA					

GT : Groupe Technique

CLAVAP : Commission Locale de l'AVAP

CRPS : Commission Régionale du Patrimoine et des Sites

PPA : Personnes Publiques Associées

Comm. Enq. : Commissaire Enquêteur, présent lors de l'Enquête Publique

3 réunions publiques, qui n'apparaissent pas sur le calendrier ci-dessus, vont être organisées :

- 1 réunion publique fin juin 2016, suite à la fin du diagnostic réalisé par le bureau d'études
- 1 réunion publique en janvier 2017, après l'élaboration des propositions d'orientations
- 1 réunion publique en juin-juillet 2017, au début de l'enquête publique, avec la possibilité d'une exposition

L'AVAP est soumise au régime du « cas par cas », qui permet à la DREAL de se prononcer sur la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale.

Ce dossier sera transmis à la DREAL à la fin de la phase 2, lorsque les propositions d'orientations seront rédigées.

Il n'est pas possible de soumettre le dossier de l'AVAP au cas par cas plus tôt, car il est nécessaire que soit joint au dossier les propositions d'orientations.

Echanges et remarques :

- *Quel va être le zonage de la future AVAP ?*

Le diagnostic élaboré en phase1 va permettre de définir et d'arrêter un zonage qui sera le plus efficient, en fonction des atouts paysagers existants et des objectifs recherchés à travers l'AVAP.

- *Monsieur LOSTE questionne la commission sur les modalités de mise à disposition du public de l'élaboration de l'AVAP.*

Ces éléments ont été définis dans la délibération du conseil municipal du 20 mars 2015, qui prévoit :

- La mise à disposition du public d'un dossier d'études en mairie aux heures d'ouverture du service urbanisme, accompagné d'un registre destiné à recueillir les remarques et les propositions des acteurs locaux et de la population
- Articles dans le magazine municipal
- Une page spéciale sur le site internet de la commune
- 3 réunions publiques

- *Monsieur LOSTE questionne la commission sur la composition des personnes constituant le Groupe Technique :*

Le Groupe Technique sert à avoir des échanges réguliers avec le bureau d'études sur le contenu et les objectifs à atteindre à travers l'AVAP.

Il se compose :

- Du maire et de plusieurs élus
- De Madame VANEL-DULUC et Monsieur SORRIANO, urbaniste et architecte conseil de la commune
- De Madame ROI et Monsieur LAVIGNE, bureau d'études
- Des techniciens de la commune

Ce groupe de travail n'est pas figé, et il a été proposé lors de la séance à Monsieur LOSTE et Monsieur LAROCHE de participer aux réunions du groupe technique.

Prochaine Commission Locale

[3 juin 2016 à 16h30](#)

-> Présentation du diagnostic patrimonial et environnemental (fin de phase 1) pour validation.